

Race Limousine

Comment réussir un vêlage à 30 mois



Le vêlage à 30 mois est une pratique qui peut à la fois permettre d'améliorer la productivité du troupeau et de s'adapter au nouveau contexte de la PAC.

Pour réussir ce type de vêlage, il est conseillé de :

- Adapter les rythmes de croissance pour atteindre un poids et un développement suffisant à 18 mois
- Choisir les périodes de vêlages et allouer les génisses en conséquence
- Concentrer les rations post sevrage
- Alimenter les primipares de manière spécifique



Faire vêler les génisses à 30 mois

Cet âge est compatible avec de nombreux types de conduite, il permet d'atteindre 85 % du poids adulte après le premier vêlage.

Il est très bien adapté aux élevages disposant d'une conduite rigoureuse des génisses. Dans ce cas, les génisses doivent être mises à la reproduction à partir de 18 mois.

L'objectif est de minimiser le nombre de premiers vêlages au delà de 32 mois et ainsi d'améliorer l'efficacité économique.

Gain potentiel de revenu (euros), pour un vêlage à trente mois en comparaison à un premier vêlage + tardif

Age au 1er vêlage	34 mois	36 mois	38 mois	40 mois	42 mois	44 mois	46 mois
1 génisse	100	200	300	400	500	600	700
3 génisses	300	600	900	1200	1500	1800	2100
6 génisses	600	1200	1800	2400	3000	3600	4200
9 génisses	900	1800	2700	3600	4500	5400	6300
12 génisses	1200	2400	3600	4800	6000	7200	8400

Source : Chambre d'Agriculture des Landes

↓
Moyenne Landes
Éleveurs en pesée-pointage (VA4)

↓
Moyenne Landes
Éleveurs en appui technique seul (VA0)

En fonction des périodes de vêlages choisies et de l'étalement des naissances, il est nécessaire de constituer des lots de génisses dès le sevrage et de repérer sur le support de votre choix (informatique, carnet d'élevage...) l'atteinte des 18 mois, âge auquel peut démarrer les mises à la reproduction.

Choisir les périodes de vêlages

Le choix de la période de vêlage conditionne en partie l'âge au premier vêlage. Définir avec précision la période de vêlage (date de début et date de fin), facilite le suivi de la reproduction, la constitution de lots homogènes et simplifie l'organisation du travail. Une durée de 3 mois par période paraît raisonnable.

Le vêlage d'automne (août à octobre), est exigeant au niveau de l'alimentation hivernale des mères ; il facilite l'utilisation de l'insémination, réduit les risques de pertes de veaux, et permet un sevrage des veaux avant la sécheresse estivale.

Le vêlage de printemps (février à avril) est moins exigeant au niveau de l'alimentation hivernale des vaches. Les risques de pertes de veaux sont plus élevés. Les veaux sont en général plus lourds à 210 jours. Une offre d'herbe abondante au cours du pâturage de printemps favorise l'obtention de bonnes performances de reproduction.

Le vêlage d'hiver (novembre à janvier) cumule les risques de pertes de veaux et de non maîtrise des intervalles entre vêlages.

Adapter les rythmes de croissance

Ceci permet d'atteindre un poids et un développement suffisant pour la mise à la reproduction.

Pour une race donnée, la puberté (définie comme l'âge d'apparition des premières chaleurs) intervient à développement squelettique et pondéral constant dès lors que l'animal a atteint 60 % du poids adulte. Cela limite la possibilité du vêlage à deux ans.

Un poids suffisant à la saillie (65 à 70 % du poids adulte ce qui est atteint dès 18 mois) est souhaitable pour une première lactation satisfaisante et une bonne longévité des vaches. Sinon, la production est compromise.

Pour les génisses en état médiocre, la fertilité est améliorée par la pratique du « flushing » : c'est à dire par l'apport d'un complément énergétique de 2 unités fourragères lait (UFL) soit 2 kg de maïs pendant 6 semaines, dès la 3ème semaine avant la mise à la reproduction.

Estimation du poids adulte

Les vaches atteignent le poids adulte, c'est à dire le poids après vêlage, vers 6 – 7 ans. Il n'est pas mesuré dans les élevages mais il est possible de l'estimer en fonction du poids carcasse.

	Poids de carcasses (kg)				
	450	475	500	525	550
Poids adulte (kg vif)	650-690	680 à 720	720 à 750	750 à 780	780 à 820

Source : Chambre d'agriculture des Landes

Principaux repères de poids intermédiaires à atteindre

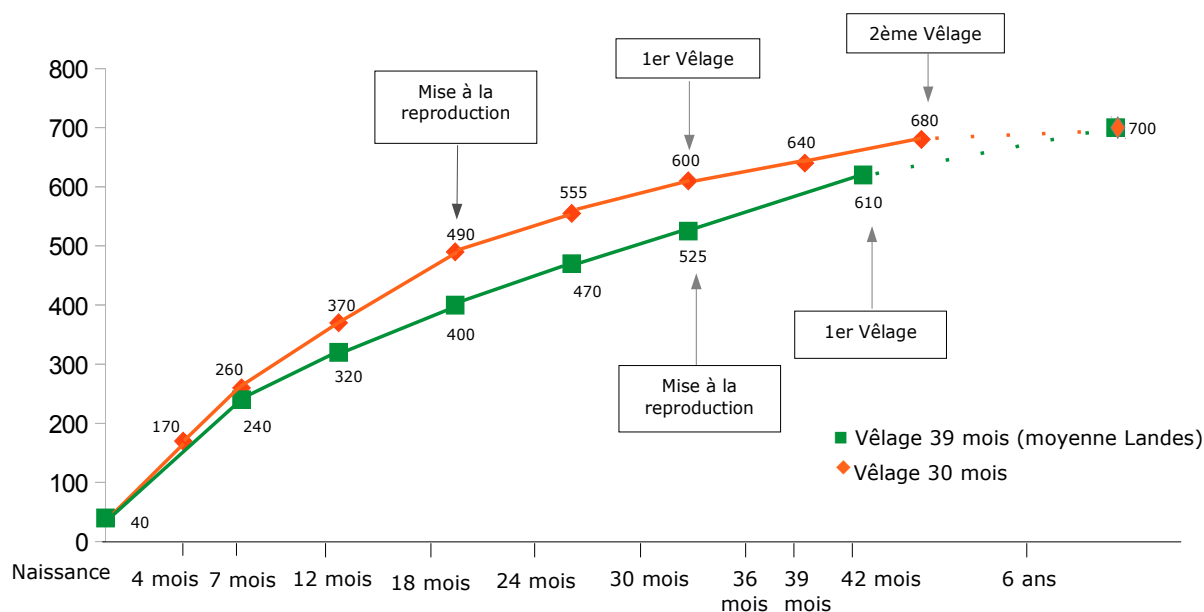
L'objectif final de poids adulte (kg)	Poids intermédiaires			
	210 jours	1 an	Reproduction à 18 mois	Après vêlage
650	230	330	460	550
700	250	350	490	600
750	270	360	520	640
800	280	400	560	680
850	300	430	600	720
poids adulte	35%	50%	70%	85%

Source : Bovins Croissance Landes

Concentrer les rations post-sevrage

Tout retard de croissance et de développement après le sevrage est difficilement rattrapable. Les femelles lourdes et développées au sevrage produisent des carcasses plus lourdes lors de la réforme.

Courbe de croissance comparée pour un poids adulte de 700 kg



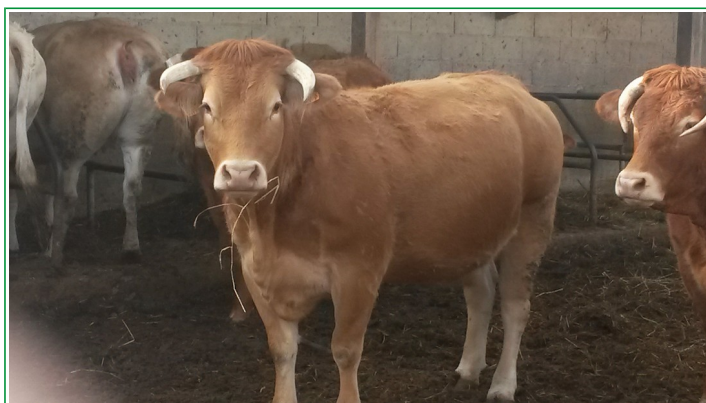
Les niveaux de croissance demandés sont atteignables par la majorité des éleveurs à condition de concentrer suffisamment les rations dans le jeune âge.

Besoins comparés des adultes et des génisses

	Capacité d'ingestion exprimée en Unité d'Encombrement Bovin (UEB)	Besoin en énergie exprimée en Unité Fourragère Lait (UFL)	Concentration Énergétique (UFL/UE)	Besoin en protéine exprimé en Protéine Digestible Intestinale (PDI)	Concentration Azotée (PDI/UE)
Vaches 700 kg	14,4	9,6	0,67	900	0,63
Génisses 350 kg	6,1	5,1	0,84	490	0,80

Source : Bovin Croissance Landes

En race Limousine, les jeunes génisses de moins de 15 mois disposent d'une capacité d'ingestion réduite. En parallèle, il est indispensable de satisfaire de manière optimale leurs besoins nutritionnels afin qu'elles réalisent des croissances en adéquation avec les objectifs d'âge au 1er vêlage. L'apport d'une ration concentrée permettant d'associer un apport maximum d'énergie avec une capacité d'ingestion réduite sera la clé de la réussite de ces génisses productives plus jeunes.



Exemple de rations :

Ration sevrage (poids : 260 kg – GMQ : 1000 gr)

Foin à volonté	4,5 kg
Maïs gain sec	1,9 kg
Tourteau de soja 48	500 g
Minéral	45 g

Source : Bovin Croissance Landes

A partir de 12 mois (poids : 370 kg – GMQ : 800gr)

Foin à volonté	5,6 kg
Maïs gain sec	1,3 kg
Tourteau de soja 48	300 g
Minéral	67 g

Source : Bovin Croissance Landes

A partir de 18 mois (poids : 450 kg – GMQ : 900 gr)

Foin à volonté	7 kg
Maïs gain sec	1,7 kg
Tourteau de soja 48	300 g
Minéral	89 g

Source : Bovin Croissance Landes

ou

Foin à volonté	3,6 kg
Ensilage de maïs (3,5 kg de MS)	10 kg
Tourteau de soja 48	800 g
Minéral	106 g

Source : Bovin Croissance Landes

A partir de 24 mois (poids : 550 kg – GMQ : 600 gr)

Foin à volonté	8,4 kg
Maïs gain sec	1,7 kg
Tourteau de soja 48	300 g
Minéral	100 g

Source : Bovin Croissance Landes

ou

Foin à volonté	5 kg
Ensilage de maïs sec (4kg de MS)	11,4 kg
Tourteau de soja 48	800 g
Minéral	119 g

Source : Bovin Croissance Landes

L'utilisation d'ensilage de maïs est une sécurité en matière de stock alimentaire. Le bon foin est à préférer, surtout pour les plus jeunes car il favorise la rumination, le développement de la panse tout en réduisant les achats de concentrés.

Alimenter les primipares de manière spécifique

Les primipares doivent, autant que possible être séparées des multipares. Elles disposeront d'une alimentation spécifique pour favoriser leur retour en chaleur. Une sous alimentation des primipares se traduit par une baisse sensible de la production laitière et de la croissance des veaux, et par une augmentation de l'intervalle vêlage-saillie fécondante.

En effet, après un vêlage à 30 mois, la vache doit gagner encore environ 100 kg de poids avant le second vêlage.

Cela passe inévitablement par une ration qui puisse permettre de garantir un GMQ constant de 300 g entre le premier et le second vêlage.

Les primipares ont une capacité d'ingestion plus faible d'environ 20 %. Elles sont en règle générale moins en état que les multipares.

Dans la pratique cela conduit souvent à apporter 1,5 UFL supplémentaires aux primipares (soit 1,5 kg de maïs), y compris en dehors du pâturage de printemps.

Il en est de même pour les vaches au second vêlage mal développées.

Rations primipares

Foin à volonté	12 kg
Maïs grain sec	2,4 kg
Tourteau de soja 48	800 g
Minéral	125 g

Source : Bovin Croissance Landes

Foin à volonté	7,7 kg
Ensilage de maïs (5 kg MS)	14,3kg
Maïs grain sec	700 g
Tourteau de soja 48	800 g
Minéral	160 g

Source : Bovin Croissance Landes



Contact : Chambre d'agriculture-Bovins Croissance
 BP 279 – 40005 Mont de Marsan Cedex
 Email : ctr-performance@landes.chambagri.fr
 www.landes.chambagri.fr
 Didier LAHITTE – Tél 06 84 80 57 12
 Justine BIEFFEILH – Tél 06 76 23 65 18
 Sabine BAYLOCQ – Tél 06 07 21 08 47